

Brèves Matinales

Ce document est un condensé de la presse nationale et internationale, il ne reflète en aucun cas le point de vue du Centre Carter. La sélection d'articles présentée n'a pas vocation à être exhaustive.

Brèves Matinales de ce vendredi 30 septembre 2022

SOMMAIRE

- **Droits Humains : Un avant-projet de loi sur la réparation des victimes des crimes graves déposé au Parlement**
- **Affaire Vidiye Tshimanga: Une ONG plaide pour la limitation de la liberté provisoire dans les faits de corruption, détournement et blanchiment de capitaux**
- **Beni : plus de 400 orphelins de guerre vivent difficilement dans un orphelinat à Kasindi**
- **L'ONU dénonce les représailles et les poursuites que subissent ceux qui collaborent avec les Nations Unies**
- **Assemblée nationale : Salaires des députés - deux élus dans la tourmente**
- **Élections 2023 : Denis Kadima rassure Rita Bola de l'organisation de l'enrôlement des électeurs à Kwamouth**
- **Elections en RDC : Nangaa se dévoile**
- **Prolongation de l'état de siège : « Il est dangereux de céder les pouvoirs politiques et financiers aux militaires pendant longtemps », prévient le député Iracan**
- **RDC : La Force régionale de l'Afrique de l'Est, pour faire la guerre ou imposer un cessez-le-feu ?**
- **Société : Les communes de Lingwala et Kinshasa bouclées par la police à la recherche des kuluna**

- **DROITS HUMAINS**

RDC : Un avant-projet de loi sur la réparation des victimes des crimes graves déposé au Parlement

Un avant-projet de loi portant principes généraux sur la réparation en faveur des victimes des crimes graves a été déposé au Parlement. Le ministre national en charge de droits humains, Albert Fabrice Puela, l'a déclaré mercredi 27 septembre 2022 dans son discours devant les survivantes des violences sexuelles traitées à l'hôpital de Panzi au Sud-Kivu. À l'en croire, les plaies des victimes méritent une réparation et une réconciliation avec le passé. « On ne réparera pas suivant les humeurs, c'est pourquoi un avant-projet de loi a été déposé à l'Assemblée

nationale sur la réparation des victimes de crimes graves. Cela parce que si on ne sait panser ces plaies, lorsqu'on ne sait pas nous réconcilier avec notre passé, plusieurs n'ont plus le sentiment d'appartenir à une République », a-t-il déclaré.

Affaire Vidiye Tshimanga: Une ONG plaide pour la limitation de la liberté provisoire dans les faits de corruption, détournement et blanchiment de capitaux

Incarcéré à la prison centrale de Makala pour des soupçons de corruption, trafic d'influence et offenses envers le Chef de l'Etat, le « Monsieur stratégie » du Président Félix Tshisekedi, Vidiye Tshimanga a obtenu la *liberté provisoire* six jours seulement après son arrestation et sa détention. D'après son avocat, Maître Théodore Ngoy, contacté par le journaliste *Pascal Mulegwa*, cette libération conditionnelle est la preuve qu'il n'existe pas d'indice de culpabilité dans le chef de son client. « La vidéo, qui a été diffusée par Le Temps, parle de soi-disant des investisseurs qui auraient tenté de le piéger. Déjà l'élément de corruption, on ne sait pas l'établir parce qu'il n'y a pas d'investisseur, il n'y a pas eu de contrat, il n'y a pas eu d'offres, il n'y a pas eu de réception d'offres, etc. Il n'y a pas eu de trafic d'influence parce que Vidiye Tshimanga n'a fait aucune médiation », a-t-il soutenu.

• DROITS DES FEMMES

Beni : plus de 400 orphelins de guerre vivent difficilement dans un orphelinat à Kasindi

Quatre-cent-deux orphelins de guerre vivent, depuis janvier dernier, dans des conditions déplorables à l'orphelinat « Tukinge Mayatima », à Kasindi, territoire de Beni (Nord-Kivu). Selon la responsable de cette structure caritative, Kabuo Maliro ces enfants manquent de nourritures et de soins de santé adéquats : « *Ils vivent difficilement parce qu'il y a toujours la répétition des massacres. Ils viennent avec la malnutrition aiguë et les enfants meurent à cause de cette carence de ration alimentaire et il n'y a pas de médicaments* ». C'est dans ce cadre qu'elle séjourne à Kinshasa pour mener des démarches auprès du ministère de la Justice en vue d'obtenir la personnalité juridique de son ONG. Ce qui lui permettra d'obtenir l'aide dont elle a besoin auprès des différents partenaires. Depuis le mois de janvier jusqu'à celui de mai, 4 orphelines ont perdu leurs vies à cause de la malnutrition aiguë.

L'ONU dénonce les représailles et les poursuites que subissent ceux qui collaborent avec les Nations Unies

Dans 42 pays à travers le monde, des individus ont été victimes de représailles et d'intimidation pour avoir coopéré avec l'ONU sur la question des droits de l'homme, révèle un nouveau rapport des Nations Unies. Ce rapport du Secrétaire général de l'ONU décrit les représailles et les intimidations infligées au cours de l'année passée par des Etats ou des

acteurs non étatiques à des victimes de violations des droits humains, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes. Au nombre de ces pratiques, on note des détentions, la pression de législations restrictives et la surveillance en ligne ou hors ligne. Tous les cas mis ainsi en évidence se sont produits entre le mai 2021 et avril 2022 et concernaient des individus et des groupes qui coopéraient avec les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies ou utilisaient les procédures de l'Organisation pour communiquer des informations, des témoignages et demander réparation pour des violations de droits humains. Il suffisait parfois de tenter de coopérer avec l'ONU ou de seulement en donner l'impression pour s'exposer à cette répression. Conséquence : dans un tiers des pays cités, les individus et les groupes se sont abstenus de toute collaboration, ou ont préféré rester anonymes pour signaler leurs cas. *« Malgré quelques développements positifs, y compris des promesses et des engagements d'États membres, ce rapport montre une fois de plus que des personnes sont poursuivies et persécutées pour avoir confié leurs inquiétudes à l'ONU en matière de droits humains. Aussi choquant soit ce chiffre, nous savons que de nombreux cas de représailles ne sont même pas signalés »*, a déclaré la Sous-Secrétaire générale aux droits humains, Ize Brands Kehris.

- **SITUATION POLITIQUE**

Salaires des députés en RDC: deux élus dans la tourmente

L'Assemblée nationale annonce la mise en place d'une commission spéciale qui aura pour but d'entendre les députés de l'opposition Jean-Baptiste Kasekwa et Delly Sessanga. Les deux élus étaient parmi les rares à avoir confirmé qu'ils recevaient comme leurs collègues des émoluments qui peuvent atteindre jusqu'à 21 000 dollars par mois. Ces chiffres ont toujours été rejetés par la majorité présidentielle qui accuse Jean-Baptiste Kasekwa et Delly Sessanga de populisme. Le député Nanou Memba Ebenga, auteur de la motion, dénonce ce qu'il qualifie d'allégations mensongères. Citant le règlement intérieur de l'Assemblée nationale, il accuse ses deux collègues de n'avoir pas sauvegardé l'honneur et la dignité de la fonction de député et l'image de la chambre basse du parlement. La motion a été validée par la plénière. Entre-temps, Delly Sessanga, un des deux députés cités, confirme ses propos sur les émoluments des élus.

Élections 2023 : Denis Kadima rassure Rita Bola de l'organisation de l'enrôlement des électeurs à Kwamouth

La gouverneure de la province du Maï-Ndombe, Rita Bola, a échangé, le mercredi 28 septembre 2022, à Kinshasa, avec le président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), Denis Kadima Kazadi. Durant les échanges, le numéro un de la Centrale électorale a rassuré la cheffe de l'exécutif provincial du Maï-Ndombe de l'organisation de l'enrôlement des électeurs à Kwamouth, territoire confronté à un conflit communautaire entre les Tékés et Yaka. « Nous sommes venue à la Commission électorale nationale indépendante, CENI en sigle, pour en savoir davantage en ce qui concerne l'enrôlement des électeurs qui se fera bientôt. Nous venons d'avoir les assurances pour notre province plus particulièrement dans le territoire de Kwamouth, qui est un peu dépeuplé suite au conflit qui oppose deux tribus dans ce territoire », a déclaré la gouverneure Rita Bola.

Elections en RDC : Nangaa se dévoile

82. Pourquoi ne pas entendre la voix de ceux qui préviennent que si l'on décide d'aller aux élections dans les conditions actuelles, on n'aura pas d'élections apaisées et ainsi anticiper les choses ?

83. Car, l'ennemi numéro un du processus électoral, c'est la méfiance entre les différents acteurs et parties prenantes.

84. Un minimum de consensus, dans une approche inclusive est donc indispensable pour garantir des élections libres, transparentes, crédibles, inclusives et apaisées, dans le strict respect de la constitution et des lois de la République.

85. Voilà donc notre modeste contribution. Le lecteur y aura discerné en long et en large le bon et le mauvais pas s'agissant du processus électoral dans notre pays. Fort de l'expérience qui est la nôtre, et face au devoir citoyen auquel elle nous engage, nous avons osé conseiller à la République d'éviter le mauvais pas pour le bon, afin de garantir élections apaisées, c'est-à-dire : libres, inclusives, transparentes et dont les résultats soient acceptés par tous.

NANGAA YOBELUO Corneille, ancien Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante

Prolongation de l'état de siège : « Il est dangereux de céder les pouvoirs politiques et financiers aux militaires pendant longtemps », prévient le député Iracan

Dans une interview accordée à Actu30.cd, le mercredi 28 septembre 2022, le député national Gratien Iracan a réitéré son souhait de voir l'état de siège être levé dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri. D'après cet élu de l'Union sacrée, la population de ce coin de la RD Congo, ne veut pas de cette mesure du président de la République, car n'ayant pas un bilan satisfaisant. « *J'ai demandé tout simplement que la population soit écoutée, parce que nous sommes dans un système de la démocratie, on ne peut pas comprendre aujourd'hui que la population du Nord-Kivu et de l'Ituri ne veut plus de l'état de siège* », a-t-il dit. Pour Gratien Iracan, il est dangereux de céder le pouvoir aux militaires pendant un long moment. « *D'un autre côté, je voudrais souligner qu'il est dangereux de céder les pouvoirs politiques et financiers aux militaires pendant longtemps, parce qu'aujourd'hui on tend vers deux ans que le pouvoir est détenu par les militaires. Ils sont devenus des politiques et ils manipulent beaucoup d'argent. Et donc, on peut se retrouver un jour avec des éléments des forces de sécurité qui se retournent contre les institutions démocratiques* », a-t-il déclaré.

● **SECURITE**

RDC : La Force régionale de l'Afrique de l'Est, pour faire la guerre ou imposer un cessez-le-feu ?

L'establishment politique congolais se montre très optimiste, quant à l'efficacité de la Force régionale des pays de l'Afrique de l'Est dont, il y a quelques mois, la RDC a intégré la communauté. Ce regroupement régional, qui dispose d'un système de sécurité collective, a élaboré un projet d'appui militaire à l'Etat congolais en proie à l'activisme des groupes armés dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Malgré le déploiement, dans cette dernière entité, des militaires burundais et l'annonce de l'arrivée « imminente » des soldats kényans, des zones d'ombre persistent. De quoi faire douter du bienfondé de cette Force.

Du mandat de la Force régionale

L'initiative du déploiement, en RDC, d'une Force militaire régionale n'est pas une particularité de l'Afrique de l'Est. La CIRGL (conférence internationale sur la région des grands lacs) est la première structure régionale à y avoir pensé sérieusement. Faute de moyens de mise en œuvre de son projet et à la suite de la persistance de l'opposition entre la RDC et le Rwanda sur sa composition, la CIRGL y a renoncé. La SADC, dont la RDC est membre, en a pris à son compte. Il en a résulté, dans un contexte d'activisme du M23, la constitution d'une brigade dont le mandat offensif devrait la distinguer de la Monusco relevant, depuis juillet 2010, du « peacebuilding ».

Société : Les communes de Lingwala et Kinshasa bouclées par la police à la recherche des kuluna

Les deux communes voisines de Kinshasa et de Lingwala sont bouclées par les éléments de la Police nationale congolaise, depuis la nuit de jeudi à ce vendredi 30 septembre 2022. Selon des témoignages, l'opération a commencé vers 2h dans la commune de Kinshasa où des policiers sont toujours dans quelques rues jusqu'à la matinée de ce vendredi. Contacté par Actu30.cd, le général Sylvano Kasongo, numéro un de la Police ville de Kinshasa, confirme que l'opération a été menée pour rechercher des kulunas qui pullulent également ces deux municipalités.